

RCS : POINTE A PITRE

Code greffe : 9712

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00727

Numéro SIREN : 483 436 911

Nom ou dénomination : A.R.V.

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/003277

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023



N° 11084*24

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

copie conforme à l'original

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ARV FORMULE 1 SARL	
SIRET	Mél : declarationimpots@orange.fr
Adresse du principal établissement :	
Ancienne adresse en cas de changement :	
CARREFOUR GISSAC CITE GISSAC ZA DAMENCOURT 97160 LE MOULE	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
AUTO ECOLE	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1 Résultat fiscal	
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
0	
2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%
PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
---	---------------------

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	Nom / Adresse N°
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil :	
AUNOREC LA HOUSSE 97160 LE MOULE Tél : 0590 20 15 68		Tél :	
OGA/OMGA	Viseur conventionné ☒ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 04042023 Lieu : LE MOULE	
AUNOREC LA HOUSSE 97160 LE MOULE N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire : GERANTE-OXYBEL JUSTINE	
Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☒ Prestataire :			

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 0%, 15% ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	60 076	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)
---	---

III	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES D'INTERMEDIATION	
	Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice.	
	Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ARV FORMULE 1 SARL										Néant	☐	*				
Adresse de l'entreprise	CARREFOUR GISSAC CITE GISSAC ZA DAMENCOURT 97160 LE MOULE																
SIRET	4	8	3	4	3	6	9	1	1	0	0	2	6				
Durée de l'exercice en nombre de mois*	1		2		Durée de l'exercice précédent*				1		2						
												Exercice N clos le					
												3 1 1 2 2 0 2 2					
ACTIF												Brut		Amortissements-Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010			012											
		Autres*	014	7 501		016	6 837		664								
	Immobilitisations corporelles*		028	72 001		030	62 952		9 049								
	Immobilitisations financières* (1)		040	680		042			680								
	Total I (5)		044	80 182		048	69 789		10 393								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050			052											
		Marchandises*	060			062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	11 139		070			11 139								
		Autres* (3)	072			074											
	Valeurs mobilières de placement		080			082											
	Disponibilités		084	13 889		086			13 889								
	Charges constatées d'avance*		092			094											
Total II		096	25 028		098			25 028									
Total général (I + II)		110	105 210		112	69 789		35 422									
PASSIF												Exercice N		NET			
RES	Capital social ou individuel*		120					3 500									
	Écarts de réévaluation		124														
	Réserve légale		126					350									
	Réserves réglementées*		130														
CAPITAUX P.	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131					)		132							
	Report à nouveau		134					6 034									
	Résultat de l'exercice		136					5 715									
	Subventions d'investissement		137														
	Provisions réglementées		140														
	Total I		142					15 599									
Provisions pour risques et charges		154															
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					5 981									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166					4 033									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	585				)		172	9 809						
	Produits constatés d'avance		174														
	Total III		176					19 823									
Total général (I + II + III)		180					35 422										
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises		182								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			(6)	Prix de vente net de l'impôt A des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184								

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **ARV FORMULE 1 SARL**Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le
31/12/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209		210		
	Production vendue	Biens			215		214		
		Services*			217		218	184 128	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226	5 500	
	Autres produits						230	5 172	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	194 800	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	3 083	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	110 809	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)			243	1 745		244	2 680	
	Rémunérations du personnel*						250	61 172	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	2 227	
	Dotations aux amortissements*						254	10 817	
	Dotations aux provisions						256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259			262	60		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
	Total des charges d'exploitation (II)						264	190 848	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	3 952
Produits financiers (III)			280	Charges financières (V)			294	578	
Produits exceptionnels (IV)							290	2 378	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	38		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	5 715
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	5 715	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des sociétés d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44. duodécies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44. quaterdecies)	345							
	BUD (44. sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	5 715	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*				356				
	Déficits antérieurs reportables *						360	5 715	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: ARV FORMULE 1 SARLNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	7 501	412		414		416	7 501	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	782	442		444		446	782	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	19 591	452		454		456	19 591	
	Matériel de transport	460	39 997	462		464		466	39 997	
	Autres immobilisations corporelles	470	11 631	472		474		476	11 631	
Immobilisations financières		480	680	482		484		486	680	
TOTAL		490	80 182	492		494		496	80 182	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	6 406	502	431	504		506	6 837	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	782	532		534		536	782	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	16 253	542	1 865	544		546	18 118	
	Matériel de transport	550	25 157	552	7 999	554		556	33 156	
	Autres immobilisations corporelles	560	10 509	562	522	564	136	566	10 895	
TOTAL		570	59 107	572	10 817	574	136	576	69 789	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif*	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Court terme*	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : ARV FORMULE 1 SARL				Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immobilisations Incorporelles	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Installations techniques, matériel et outillage	730		735				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775				
				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
				2			
				3			
				4			
				5			
				6			
				7			
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	30 711				
Déficits transférés de plein droit (article 1-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter			
Déficits imputés		983	5 715				
Déficits reportables		984	24 996				
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870	24 996				
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380		
N° du centre de gestion agréé					388		
Montant de la TVA collectée					374	12 265	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	1 721	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		

N° 2033-D-SD - Editions Informatiques Compta 2023

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : ARV FORMULE 1 SARL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022		Données en nombre de mois	
				1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
				861	
Effectifs affectés à l'activité artisanale					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	184 128
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	184 128
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	5 500
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	5 500
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	3 083
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	96 925
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				310	13 884
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	60
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	113 951
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	75 677
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF				117	75 676
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	
Effectifs au sens de la CVAE *				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1	(1)
2	

Néant ☐ *

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 2	SIREN	4 8 3 4 3 6 9 1 1
Dénomination de l'entreprise	ARV FORMULE 1 SARL		
Adresse (voie)	CARREFOUR GISSAC CITE GISSAC ZA DAMENCOURT		
Code postal	97160	Ville	LE MOULE
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
	3		350

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MME	Nom patronymique	SAMBIN	Prénom(s)	JUSTINE ARLETTE
Nom marital	OXYBEL	% de détention	42,86	Nb de parts ou actions	150,00
Naissance : Date	10111951	N° Département	971	Commune	LE MOULE
Pays	FRANCE				
Adresse : N°		Voie	ZA DAMENCOURT		
Code postal	97160	Commune	LE MOULE	Pays	FRANCE
Titre (2)	M	Nom patronymique	OXYBEL	Prénom(s)	VINCENT
Nom marital		% de détention	28,57	Nb de parts ou actions	100,00
Naissance : Date	03061974	N° Département	971	Commune	LES ABYMES
Pays	FRANCE				
Adresse : N°		Voie	SECTION GELAS		
Code postal	97131	Commune	PETIT CANAL	Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☒

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	2
Dénomination de l'entreprise	ARV FORMULE 1 SARL							
Adresse (voie)	CARREFOUR GISSAC CITE GISSAC ZA DAMENCOURT							
Code postal	97160		Ville	LE MOULE				
I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :				905				
Forme juridique				Dénomination				% de détention
N° SIREN (si société établie en France)								
Adresse : N°			Voie					
Code Postal			Commune					Pays
Forme juridique				Dénomination				% de détention
N° SIREN (si société établie en France)								
Adresse : N°			Voie					
Code Postal			Commune					Pays
Forme juridique				Dénomination				% de détention
N° SIREN (si société établie en France)								
Adresse : N°			Voie					
Code Postal			Commune					Pays
Forme juridique				Dénomination				% de détention
N° SIREN (si société établie en France)								
Adresse : N°			Voie					
Code Postal			Commune					Pays
Forme juridique				Dénomination				% de détention
N° SIREN (si société établie en France)								
Adresse : N°			Voie					
Code Postal			Commune					Pays
Forme juridique				Dénomination				% de détention
N° SIREN (si société établie en France)								
Adresse : N°			Voie					
Code Postal			Commune					Pays
Forme juridique				Dénomination				% de détention
N° SIREN (si société établie en France)								
Adresse : N°			Voie					
Code Postal			Commune					Pays
Forme juridique				Dénomination				% de détention
N° SIREN (si société établie en France)								
Adresse : N°			Voie					
Code Postal			Commune					Pays
Forme juridique				Dénomination				% de détention
N° SIREN (si société établie en France)								
Adresse : N°			Voie					
Code Postal			Commune					Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

ANNEXE

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ARV FORMULE 1 SARL

2 / 2

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	THEZENAS	Prénom(s)	LAURENT			
		Nom marital		% de détention	28,57	Nb de parts ou actions	100,00	
Naissance :	Date	10081963	N° Département	971	Commune	LE MOULE	Pays	FRANCE
Adresse :	N°		Voie	SECTION COCOYER				
Code postal	97160	Commune	LE MOULE	Pays	FRANCE			
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
Code postal		Commune		Pays				
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
Code postal		Commune		Pays				
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
Code postal		Commune		Pays				
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
Code postal		Commune		Pays				
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
Code postal		Commune		Pays				
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)				
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
Code postal		Commune		Pays				

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

SARL A. R. V.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.500,00 Euros - siret 483 436 911
ZA de Damencourt – Carrefour de Gissac
97160 Le Moule
RCS Pointe-à-Pitre 2005 / B 727

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le présent rapport fait apparaître les résultats financiers de la société réalisés au cours dudit exercice.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation ont été établis selon les règles comptables en vigueur, par un Cabinet d'Expertise comptable, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses suivantes :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes,
- ✓ Indépendance des exercices.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2011

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de cent quatre vingt quatorze mille huit cents euros (194.800,00 €).

Nos charges d'exploitations se sont élevées globalement à cent trente cinq mille cent cinquante euros (190.848,00 €).

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, nous affichons un résultat positif de cinq mille sept cent quinze euros (5.715,00 €).

La gérance a tout mis en œuvre, pour relancer l'activité à la sortie de la crise sanitaire et a pu dégager un excédent mais n'a pas tout à fait atteint ses objectifs.

DEVELOPPEMENTS GENERAUX ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons pouvoir faire évoluer notre activité et profiter pleinement d'une relance économique mais il est à constater que la crise générale que subit l'économie demeure à nos portes et rend toujours incertaines nos espérances.

ÉVENEMENTS IMPORTANT SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous ne voyons pas d'élément important à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de cinq mille sept cent quinze euros (5.715,00 €).

Nous vous proposons d'affecter ce résultat comme suit :

✓ Report à nouveau 5.715,00 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Gérante, pour l'exercice écoulé.

Le Moule, le 29 avril 2023

La Gérante,



SARL A. R. V.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.500,00 Euros - siret 483 436 911
ZA de Damencourt – Carrefour de Gissac
97160 Le Moule
RCS Pointe-à-Pitre 2005 / B 727

TEXTE DE RESOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2023

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes, à affecter le résultat, s'il y a lieu, à donner quitus de sa gestion à votre gérance et à ratifier la nomination de la gérante.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérante, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice et de sa gestion à la Gérante.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, en report à nouveau pour sa totalité soit cinq mille sept cent quinze euros (5.715,00 €).

SARL A. R. V.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.500,00 Euros - siret 483 436 911
ZA de Damencourt – Carrefour de Gissac
97160 Le Moule
RCS Pointe-à-Pitre 2005 / B 727

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt trois et le samedi vingt neuf avril. à dix sept heures, les associés se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Madame SAMBIN Arlette, représentant 150 parts en pleine propriété,
ci 150 parts

Monsieur OXYBEL Vincent, représentant 100 parts en pleine propriété,
ci 100 parts

Monsieur THEZENAS Laurent, représentant 100 parts en pleine propriété,
ci 100 parts

Total des parts présentes ou représentées : 350 parts en pleine propriété sur les 350 parts composant le capital social.

L'assemblée ainsi constituée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Madame SAMBIN Arlette préside la séance en qualité d'associé détenant le plus de parts.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ✓ les statuts de la société,
- ✓ les comptes annuels,
- ✓ le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- ✓ le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- ✓ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- ✓ Quitus à la gérance,
- ✓ Affectation du résultat,

La présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos au 31 décembre 2022 les approuve tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne quitus de sa gestion à la gérante.

Cette résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit dudit exercice de la manière suivante :

- ✓ Report à nouveau 5.715,00 €

Cette résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

La présidente confirme qu'il n'y a pas eu de distribution de dividende durant les trois années précédentes.

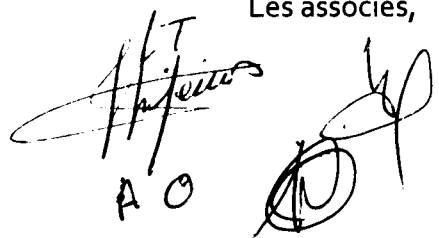
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

La Gérante,



Les associés,



A O